

ANNEXE 1:

Présentation Générale de la Liturgie des Heures, n. 5-9

II. LA PRIERE DE L'ÉGLISE

Le précepte de la prière

- Ce que lui-même faisait, Jésus nous a ordonné de le faire à notre tour. "Priez", a-t-il dit souvent, "demandez", "implorez", "en mon nom" ; il a même ordonné un modèle de prière dans l'oraison dite dominicale, et il nous a avertis que la prière était nécessaire, une prière humble, vigilante, persévérante, confiante dans la bonté du Père, faite avec une intention pure et accordée à la nature de Dieu.

Quant aux Apôtres, qui maintes fois dans leurs Épîtres nous transmettent des prières, surtout de louange et d'action de grâce, ils nous exhortent à l'insistance et à l'assiduité, dans la prière offerte à Dieu, par le Christ, dans l'Esprit Saint, et en soulignent l'efficacité pour la sanctification ; ils nous exhortent à la prière de louange, d'action de grâce, de demande et d'intercession pour tous.

L'Église continue la prière du Christ

- Puisque l'homme tient de Dieu tout ce qu'il est, il doit reconnaître et confesser cette souveraineté de son Créateur, ce que les hommes religieux de tous les temps ont effectivement fait par la prière.

Mais la prière adressée à Dieu se relie au Christ, Seigneur de tous les hommes et unique Médiateur, le seul par qui nous avons accès auprès de Dieu. Il rattache, en effet, à lui-même toute la communauté humaine de telle sorte qu'il se crée un lien intime entre la prière du Christ et la prière de tout le genre humain. Car c'est dans le Christ et en lui seul que la religion humaine trouve sa valeur salvatrice et atteint son but.

- Un lien essentiel spécial et très étroit s'établit cependant entre le Christ et les hommes que, par le sacrement de la nouvelle naissance, il assume comme membres dans son corps qui est l'Église. C'est de cette façon, en effet, que se répandent dans tout le corps, à partir de la tête, toutes les richesses qui appartiennent au Fils : la communication de l'Esprit, la vérité, la vie et la participation à sa filiation divine, qui se manifestaient dans toute sa prière lorsqu'il vivait parmi nous.

Tout le corps de l'Église participe, de même, au sacerdoce du Christ, de telle sorte que "les baptisés, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint", et deviennent aptes à célébrer le culte de la Nouvelle Alliance, qui ne procède pas de nos forces, mais du mérite et du don du Christ. "Dieu n'aurait pu faire aux hommes plus grand don que celui-ci : de son Verbe, par qui il a créé toutes choses, il fait leur chef, et d'eux il fait ses membres, pour que lui, il soit Fils de Dieu et Fils de l'homme, un seul Dieu avec le Père, un seul homme avec les hommes ; pour qu'en parlant à Dieu dans la prière nous ne séparions pas de lui son Fils, pour qu'en priant, le corps du Fils ne sépare pas son chef de lui-même ; pour qu'il soit l'unique sauveur de son corps, Notre Seigneur Jésus Christ, Fils de Dieu, qui, à la fois, prie pour nous, prie en nous et est prié par nous. Il prie pour nous comme notre prêtre, il prie en nous comme notre chef, il est prié par nous comme notre Dieu. Reconnaissons donc nos paroles en lui, et ses paroles en nous." (S. Augustin, Commentaire du psaume 85, 1)

C'est en cela que réside la dignité de la prière chrétienne elle participe de la piété du Fils unique envers le Père et de la prière que, durant sa vie sur terre, il a exprimée par la parole et, qui, à présent, se perpétue sans interruption dans toute l'Église et en tous ses membres, au nom et pour le salut de tout le genre humain.

L'action de l'Esprit Saint

- L'unité de l'Église en prière est l'œuvre de l'Esprit Saint : c'est le même Esprit qui est dans le Christ, dans l'Église tout entière et en chacun des baptisés. C'est "l'Esprit (lui-même) qui vient au secours de notre faiblesse" et "qui intervient pour nous par des cris inexprimables" (Rm 8, 26) ; c'est lui qui, en tant qu'Esprit du Fils, nous infuse "l'esprit d'adoption dans lequel nous crions : Abba, Père" (Rm 8, 15 ; cf. Ga 4, 6 ; 1 Co 12, 3 ; Ep 5, 18 ; Jude 20). Aucune prière chrétienne ne peut donc exister sans l'action de l'Esprit Saint qui, en assurant l'unité de toute l'Église, conduit au Père par le Fils.

Nature communautaire de la prière

- L'exemple et le précepte du Seigneur et des Apôtres, qui nous invitent à prier instamment et sans cesse, ne doivent donc pas être considérés comme une règle purement légale; ils appartiennent intimement à l'essence de l'Église, qui est une communauté et qui doit, par sa prière aussi, manifester sa nature communautaire.

Voilà pourquoi lorsque, dans les Actes des Apôtres, il est question pour la première fois de la communauté des fidèles, celle-ci apparaît précisément rassemblée dans la prière "avec quelques femmes, Marie, mère de Jésus, et ses frères" (Ac 1, 14). "La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme" (Ac 4, 32), cette unanimité étant fondée sur la parole de Dieu, la communion fraternelle, la prière et l'eucharistie.

Certes, la prière qu'on fait dans sa chambre, portes fermées, est toujours nécessaire et recommandée, elle est la prière d'un membre de l'Église, accomplie par le Christ dans l'Esprit Saint. Cependant la prière de la communauté possède une dignité spéciale ; le Christ lui-même n'a-t-il pas dit : "Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18, 20) ?